



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

CONVOCATION

Date : 23/10/2024

Envoi le : 05/11/2024

Publication le : 05/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 24

Absents : 04

Pouvoirs : 02

Votants : 26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN,
Pascal NOYAU, Yoann LAFaux, Mikael TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Michel HIRTZ, Olivier DOUSSET.

Absents :

Madame /
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241112-DEL_12112024_01-DE



DEL N° 19 / 2024-01 RÉVISION DE LA CHARTE INFORMATIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE (ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE)

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de la médiathèque a été révisé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 qui a approuvé et adopté les nouvelles dispositions.

Toutefois, la charte informatique de la médiathèque, annexe du règlement intérieur n'avait pas fait l'objet d'une mise à jour.

Cette charte informatique concerne l'utilisation des postes publics et d'internet par les usagers de la médiathèque.

En raison du changement récent du système de gestion et sécurisation des postes publics de la médiathèque, certains aspects du fonctionnement des postes publics ont été modifiés.

La commune de Luynes a en effet conclu un contrat avec la société Aesis pour la fourniture du système « Webkiosk » pour la gestion et sécurisation des postes publics, qui a pris effet le 14 juin 2024.

De plus, il était nécessaire de remettre à jour cette charte en incluant un article sur la protection des données personnelles conformément au RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).

Pour information, le délégué à la protection des données (DPO) de la commune a été consulté pour cette révision de la charte informatique et a apporté les observations nécessaires pour être en conformité avec le RGPD.

Ce projet de nouvelle charte informatique a été présenté à la commission CASA du mardi 15 octobre 2024 qui a approuvé l'ensemble des modifications apportées.

L'objet de la délibération de ce jour est d'approuver la nouvelle « charte informatique pour l'utilisation des postes publics et d'internet », qui constitue une annexe du règlement intérieur de la médiathèque municipale.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle « charte informatique pour l'utilisation des postes publics et d'internet », qui constitue une annexe du règlement intérieur de la médiathèque municipale et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **14 NOV. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **14 NOV. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241112-DEL_12112024_01-DE